DIRECTIVES ANTICIPÉES et DÉSIGNATION DE PERSONNE(S) DE CONFIANCE Le 9 mars 2017, 71 ans.

Je, soussignée,	née le	à	
n° SS :	mutuelle :		
habitant actuellement:			
déclare rédiger ce docume	nt en toute libert	té et conscience, sar	is influence d'aucune sorte

1) Ma philosophie de vie : stoïcienne et épicurienne, élevée hors de toute religion et dogmes de toutes sortes ;

Je vis seule et indépendante depuis 1998, je tiens à pouvoir continuer de vivre ainsi jusqu'à ma mort.

Mes intérêts principaux: lire et écrire, jouer au bridge, transmettre mes connaissances aux autres (bridge, maths, philosophie, droits dans le système de santé, etc...), donc je préfère mourir que de vivre sans ma vue (visuelle à 90%) et l'usage correct de mon cerveau

Relations familiales: amicales mais peu prégnantes, à cause de la distance, et d'autre part, je ne veux pas peser sur mes enfants et petits enfants responsables d'eux mêmes qui ont le droit de mener leur vie à leur idée. Affection et entr'aide si besoin, sans plus. Mes amis sont plus présents que ma famille.

Ma vie, c'est communiquer avec les autres, lire, écrire, pouvoir sortir de chez moi (même avec un peu d'aide): je suis claustrophobe, manger seule, sans aide (autre que la cuisine préparée éventuellement par d'autres), m'occuper de mon hygiène corporelle seule: Je ne veux pas être nourrie à la cuillère comme un bébé. Je ne veux pas supporter des couches comme un bébé. Je ne veux pas être lavée. Je ne veux pas survivre entre lit et fauteuil, à moitié endormie. Je refuse une vie de démence sénile. Je ne veux pas vivre grâce à des machines ou accessoires divers. Je refuse d'être une charge pour mes enfants ou /et pour l'État français.

Mon idéal de mort : mort subite naturelle ou mort volontaire, seule, après une vie active jusqu'au bout.

2) Si je me trouve hors d'état d'exprimer ma volonté, suite à accident, maladies ou « vieillesse » -en général polypathologique - , entraînant une dégradation irréversible de mes facultés, cela signifie la fin de ma vie :

Alors laissez moi mourir et faites même en sorte que la mort vienne le plus vite possible !

Subir une longue agonie, une prolongation de vie, souffrir ne serait-ce que moralement, NON! L'acharnement à prolonger ma vie, d'ailleurs interdit par la loi, serait pour moi une torture inhumaine. J'ai bien vécu, je suis prête à mourir.

JE DEMANDE alors à recevoir POUR SEULS SOINS ceux qui m'empêcheront de souffrir : UNE SÉDATION CONTINUE jusqu'à ma mort, sachant que cela va abréger ma vie, donc mon agonie, et c'est tant mieux, faute d'une aide à mourir active, que je préférerai possible. Pas d'autres médicaments que ceux nécessaires à la sédation continue, <u>aucun appareillage artificiel</u>, ni pour me nourrir, ni pour m'hydrater, ni pour m'aider à respirer, ou dégager les bronches, ou aider les reins ou le cœur, etc ... Pas de réanimation artificielle. Pas de transfusions de sang.

Je veux mourir sans être branchée à quelque artifice que ce soit, pas reliée par des tuyaux à des machines quelconques.

Je ne veux pas mourir à l'hôpital, je ne veux pas aller en EHPAD, je préfère mourir chez moi, seule de préférence.

- "la santé est un état de complet bien être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité" Définition de l'OMS en 1946, relayée par la convention européenne des droits de l'homme .
- N'oubliez pas que je peux être en très mauvaise santé sans être « malade » au sens médical du terme.
- 3) Je refuse tout don d'organes ou de tissus. J'ai prévu ma crémation.

JE DÉSIGNE COMME PERSONNE DE CONFIANCE, conformément à l'article 1111-6 du code de la santé publique, la personne suivante, à laquelle je donne mandat pour avoir accès à mon dossier médical et qui sera chargée de veiller au respect de mes volontés et de mes droits:

nom et coordonnées

Je décharge ma personne de confiance, les médecins et soignants me traitant et mon entourage de toute responsabilité de ma mort, s'ils ont agi en conformité avec mes directives anticipées, dans le respect de ma liberté et de ma dignité, selon la déclaration des Droits de l'Homme adoptée par les Nations Unies.

PREVENIK IVIES ENFANTS	5 : et IVIES PETITS	5 ENFANTS,
Après ma mort, o	qu'ils fassent la fête ensemble	pour me dire adieu.